

Depuis 2014, Viv'ARTi Bretagne est devenu prescripteur pour l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV).

Vous pouvez trouver toute l'information nécessaire auprès de Viv'ARTi Bretagne et bénéficiaire, pour les entreprises de 1 à 49 salariés, d'une réduction sur les frais d'ouverture de compte.

Comment ça marche ?

Depuis peu, **les petites entreprises de moins de 50 salariés peuvent désormais bénéficier des chèques vacances.**

Attribution de Chèques-Vacances

- **Tout le monde peut en bénéficier : salariés, apprentis et chefs d'entreprises**
 - Montant d'attribution : **Jusqu'à 440€ par an et par salarié de participation Employeur**
 - **Pas d'obligation de renouveler cet avantage tous les ans**
 - Coupure des chèques : 10€ ou 20€ nominatifs (au nom du salarié) mais utilisables par tous ses ayants-droits
 - Validité : 2 ans à partir de l'édition du chèque
 - Acceptation : 170 000 professionnels du tourisme tout secteur confondus : **hébergement** (campings, hôtels, villages vacances...), **restauration, transports** (agences de voyage, locations de véhicules, SNCF, SNCM,...), **culture** (musées, châteaux...), **loisirs** (parcs animaliers et d'attractions...)
- Vous pouvez retrouver tous les partenaires sur <http://guide.ancv.com/>

Conditions d'attribution

- L'attribution des Chèques-Vacances fonctionne par **un co-financement entre l'employeur et le salarié** et **est déterminé en fonction du niveau des salaires du personnel** et sur la base de **critères professionnels non discriminants** : non substitution à un élément de salaire (exemple prime) et qui s'appliquent à l'ensemble du personnel.
- **Obligation d'attribuer des montants différents selon les personnes bénéficiaires** en faveur des salaires les moins élevés selon des critères définis par l'employeur, **au moins 10€ de différence**
- **Obligation d'informer tout le personnel** de l'entreprise, **mais l'adhésion au dispositif reste un choix du salarié** car il doit participer financièrement. Possibilité de la mise en place d'un système d'épargne (autorisation de prélèvement sur salaire)
- Plusieurs options pour attribuer les montants :

Salaire brut mensuel rémunération moyenne des 3 derniers mois en fonction du plafond de la sécurité sociale (montant 2017 = 3269€)	Participation Employeur (en une fois)	Participation Salarié (en une ou plusieurs fois mais uniforme à l'ensemble des salariés)	Montant attribué en Chèques-Vacances
Supérieur à 3269€	50% = 250€	50% ex : 5*50€ = 250€	500€
Inférieur à 3269€	80% = 400€	20% ex : 5*20€ = 100€	500€

Ces pourcentages sont majorés de 5 % par enfant à charge et de 10 % par enfant handicapé, titulaire de la carte d'invalidité ou de la carte "priorité pour personne handicapée", dans la limite de 15 %.

Vous pouvez simuler votre budget sur :

<https://espace-client.ancv.com/eco/pe/ancv/informations.faces>

**SIMULEZ
VOTRE BUDGET**

Comment procéder pour commander ?

(uniquement par internet)

- 1- **Faire une pré-inscription** sur le site de l'ANCV petites entreprises : <https://espace-client.ancv.com/eco/pe/ancv/home.faces>
Cliquez sur « créer votre compte » et rentrez les champs demandés.
Création du compte et d'un mot de passe
- 2- Ensuite procéder à l'inscription : plus de détails vous seront demandés à partir de ce moment là.
- 3- L'ouverture de compte est **payable lors de sa création et ce compte est créé à vie :**

Entreprise de **1 à 19 salariés** inclus : **75€**

TARIF RÉDUIT

Entreprises de **20 à 49 salariés** : **125€**

TARIF RÉDUIT

Récupérer le CODE PROMO Viv'ARTI Bretagne
par téléphone 06.72.54.42.16
ou par mail contact@vivarti-bretagne.org

Saisir ce code lors de votre visite sur la [boutique en ligne](#) pour profiter de cette gratuité.

Faites des économies en passant par Viv'ARTI Bretagne.

FRAIS RÉDUITS pour l'ouverture d'un compte Ancv

Pour vous guider dans la démarche à suivre, vous pouvez contacter Hélène CONORT de Viv'ARTI Bretagne.

Délai des commandes

- **Le délai dépend des moyens de paiement** (carte bleue par internet ou chèque). Pour tout paiement par chèque, l'Agence attendra l'encaissement de celui-ci avant de débiter la production
- Il faut compter **15 jours pour la production**
- **Frais de commande : 1% du montant commandé**
- **18,70 € HT de frais de port**

Pour tout renseignement complémentaire :



- **Viv'ARTI Bretagne** : Hélène CONORT 06.72.54.42.16 ou contact@vivarti-bretagne.org

- **Foire aux questions de l'ANCV** :

<https://espaceclient.ancv.com/eco/pe/ancv/informations.faces>